



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 13/04/2026

OBJET : Approbation Avant-Projet Définitif – Création de 6 logements et extension des bureaux de la gendarmerie de Anse

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre d'exprimés : 29

Date convocation : 03/04/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le 13 avril deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEM, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Marie-Pierre PELISSE, William FOLETIER, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Denis CADORET, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Procurations :

Linda BEGGUI donne procuration à Nathalie HERAUD

Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE donne procuration à Pierre REBUT

Eric FRÉBET donne procuration à Carine RANSEAU

Roseline MHARI AGOURRAME donne procuration à Luc FERJULE

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Il est rappelé le projet de création de 6 logements pour la gendarmerie de Anse et de restructuration d'une partie des locaux de service, ainsi qu'une amélioration de la sécurisation passive et périmétrique de la caserne. Cette opération a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur en janvier 2024.

Une consultation en vue de sélectionner une équipe de maîtrise d'œuvre a été lancée au printemps 2024 avec une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 200 000€ HT. Le groupement conduit par « Agence Jean-Luc FRENOY Architecte » (devenu par la suite Zèbrà2 Architectes) a été retenu pour un montant prévisionnel de 158 400€ HT.

Par délibération 092/2025 du 08 décembre 2025, la commune de Anse s'est engagée à réaliser l'opération et en a approuvé les conditions juridiques et financières (pour mémoire : loyer annuel de 86 724€ (6%), sollicitation attribution de subvention en cours à hauteur de 289 080€ (20%)).

Le Permis de Construire a été accordé en date du 10 mars 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le montant des travaux est estimé à 1 248 000€ HT, auxquels sont susceptibles de s'ajouter des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) relatives à la réfection des clôtures espaces familles sur mitoyen Sud (27 000€ HT) et des clôtures espaces familles sur Avenue de l'Europe (41 000€ HT).

Le planning prévisionnel des travaux envisage une consultation des entreprises sur la période mai-juillet et une phase chantier d'octobre 2026 à mars 2028.

Les plans du projet et éléments du dossier APD ont été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avec la note de synthèse.

LE CONSEIL MUNICIPAL A l'unanimité des votants

1°) APPROUVE l'avant-projet définitif et le coût prévisionnel du montant des travaux du projet de création de 6 logements et extension des bureaux de la gendarmerie de Anse, de 1 248 000€ HT, auxquels sont susceptibles de s'ajouter des PSE relatives à la réfection des clôtures espaces familles mitoyen Sud (27 000€ HT) et des clôtures espaces familles Avenue de l'Europe (41 000€ HT)

2°) DIT que les crédits sont prévus au budget 2026

3°) DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Le Maire,
Daniel POMERET**

**Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND**